

Remboursement de capital

Bruxelles, le 13 mai 2020, 18h00 CEST – Titan Cement International SA (Euronext Bruxelles, ATHEX et Euronext Paris, TITC) annonce que le Conseil d'Administration à sa réunion d'aujourd'hui a décidé que le remboursement de capital à hauteur de 0,20 euro par action, soit en total 16 489 573,60 millions d'euros aura lieu le 7 juillet 2020. Comme déjà annoncé, les bénéficiaires du remboursement de capital sont les actionnaires qui seront inscrits comme actionnaires de la Société le 14 mai 2020 à 24H CEST (date d'enregistrement). Le remboursement de capital aux actionnaires sera effectué par leurs intermédiaires financiers, Banques et Sociétés de bourse. Le remboursement de capital est effectué dans le cadre de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13/5/2019 et conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19/3/2020.

— Le présent communiqué est consultable sur le site web de Titan Cement International SA via ce lien: <https://ir.titan-cement.com/en/regulatory-stock-exchange-announcements>

— Personne de contact: Afroditi Sylla, Relations Investisseurs, +30 210 2591 257

A propos de Titan Cement International SA

Titan Cement International, société mère du Groupe TITAN, est un producteur multirégional de ciment et de matériaux de construction. Les activités commerciales recouvrent la production, le transport et la distribution de ciment, de béton, de granulats, de cendres volantes, de mortiers et d'autres matériaux de construction. Le Groupe emploie environ 5 500 personnes et est présent dans 15 pays, exploitant des cimenteries dans 10 d'entre eux : États-Unis, Grèce, Albanie, Bulgarie, Macédoine du Nord, Kosovo, Serbie, Egypte, Turquie et Brésil. Tout au long de son histoire, le groupe a aspiré à servir les besoins de la société, tout en contribuant à une croissance durable, responsable et intègre.
